

# caluire-et-cuire - stationnement Bissardon : l'installation des horodateurs a commencé

**Fin le stationnement gratuit à Bissardon ! Ou presque. Le stationnement payant sera mis en œuvre le 1er mars dans ce quartier saturé limitrophe de la Croix-Rousse.**



La mise en place devrait durer du 29 janvier au 16 février. Ici, rue Royet. Photo Naomi LEVANNIER

C'est en décembre que la mairie de Caluire-et-Cuire a annoncé aux habitants la fin du stationnement gratuit dans le quartier Bissardon, afin de donner « la priorité aux Caluirards. » En effet, à Bissardon, les rues, déjà souvent bien étroites, sont saturées par les voitures en stationnement. La municipalité a donc décidé d'agir pour favoriser le stationnement des riverains plutôt que celui des voisins lyonnais.

Pour rendre effective cette décision, la mise en place des seize horodateurs a commencé. En se promenant dans le quartier mardi, on pouvait voir de nombreux trous entourés de barrières, tracés aux futurs emplacements des appareils. Certains sont déjà en cours d'installation. Des panneaux indiquant le stationnement payant seront parallèlement mis en place.

## *Trottoirs étroits*

« Les lieux d'implantation ont été sélectionnés au regard de la topographie du quartier, pour permettre aux habitants d'accéder facilement à un horodateur malgré un fort dénivelé », indique la police municipale. « L'étude préalable à l'installation a permis d'établir une liste des lieux les plus propices, en tenant compte des trottoirs déjà étroits et du mobilier public

déjà présent. » Malgré ces précautions préalables, l'Association de défense du quartier Bissardon (ADQB) ne voit pas du même œil la pose des horodateurs et estime qu'ils pourraient empêcher la circulation paisible des piétons sur les trottoirs étroits du quartier.

Naomi Levannier



Un emplacement pose problème rue de Verdun en raison de l'étroitesse du trottoir. Photo Naomi LEVANNIER



STATIONNEMENT-CALUIRE-HORODATEUR-BISSARDON.pdf

### *Tarif préférentiel pour les riverains*

Les résidents de Bissardon pourront bénéficier d'un tarif à 17,60 € par mois, à 6 € la semaine ou 2 € la journée. Pour les autres, il faudra déboursier 1,20 € de l'heure ou 35 € pour quatre à huit heures. Le paiement pourra se faire en monnaie et par carte bancaire, sans contact notamment. Les riverains et professionnels peuvent dès aujourd'hui se rendre à la mairie afin d'obtenir une vignette pour le tarif préférentiel. Il leur faudra apporter une pièce d'identité, la carte grise de leur véhicule et un justificatif de domicile de moins de trois mois.